

Séance du mercredi 17 avril 2014

Le dix sept avril deux mille quatorze, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Philippe DANNE, Maire.

Présents

Mrs DANNÉ Philippe, LACAMPAGNE Didier, FERNANDEZ Francis, JOSEPH Eric, CORNET Bruno, CAZEAUX Christian, LALANNE Fabien.

Mmes TALABOT Martine, FABRIKEZIS Fabienne, DUCOS Martine, ROBIN Danièle, BERNARDES RAMOS Olinda, QUELLIEN Béréngère.

Absent

Madame LOUVET Emmanuelle donne procuration à Martine TALABOT.

Monsieur ROUBY Didier donne procuration à Philippe DANNE

Secrétaire de séance

Fabienne FABRIKEZIS

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 2 avril 2014*
 2. *Vote du taux des 3 taxes*
 3. *Attribution des subventions aux associations*
 4. *Sécurisation de l'accès au groupe scolaire*
 5. *Signature d'une convention avec la société protectrice des animaux*
 6. *Désignation des représentants au sein des différentes commissions thématiques et autres organes externe de la Communauté de Communes de Montesquieu.*
 7. *Questions diverses*
-

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il propose de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant : « La désignation des membres du Conseil municipal au sein des différentes commissions thématiques et des représentations externes de la Communauté de Communes de Montesquieu ».

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

I. Approbation et signature du compte rendu du 2 avril 2014

Le compte rendu de la séance du 2 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Vote du taux des trois taxes

Monsieur le Maire présente et commente les éléments établis par les services fiscaux.

Après débats, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2% pour l'année 2014 correspondant au produit nécessaire à l'équilibre du budget considérant les nouvelles charges de fonctionnement liées à l'accueil de la sixième classe et à la réforme des rythmes scolaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'appliquer cette augmentation avec un coefficient de variation proportionnelle de 1,020047 et fixe les taux pour 2014 à :

- Taxe d'habitation 14.86 %
- Taxe foncière (bâti) 17.63 %
- Taxe foncière (non bâti) 50.33 %

Ce qui laisse apparaître un produit attendu de 290 341 €.

III. Attributions des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions qui nous ont été adressées par les associations communales et quelques associations extérieures. Il précise que chacun des dossiers a été examiné en commission des finances et propose de voter l'enveloppe financière destinée aux subventions qui seront allouées aux associations et de définir la répartition.

Décision

Après avoir délibéré, le conseil municipal, fixe à 7 000 € l'enveloppe pour les subventions 2014 et répartit cette somme comme suit :

ACCA : 660 € à l'unanimité.

ACPG-CATM : 650 € à l'unanimité.

AGEA : 600 € à l'unanimité.

Parents d'élèves : 120 € à l'unanimité.

ASTA : 800 € à l'unanimité.

Badminton : 200 € à l'unanimité.

Pétanque : 450 € à l'unanimité.

Hip hop : 550 € à l'unanimité.

Club du 3ème Printemps : 855 € à l'unanimité.

Société des fêtes : 0 € à l'unanimité.

Maison Loisirs Culture en Arruan : 0€ (14 voix pour une abstention Bruno CORNET)

Amicale des sapeurs pompiers de l'arrondissement et du secteur de Langon : 0€ à l'unanimité.

Non affecté : 2115 €.

IV. Attribution de la subvention à la caisse des écoles et au CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013, la subvention destinée au CCAS et à la Caisse des Ecoles s'élevait à 106 000€ :

- 10 000€ pour le CCAS
- 96 000€ pour la caisse des écoles

Il propose aux membres du Conseil Municipal une subvention de 111 000€

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention d'un montant de :

- 111 000€ attribuée au CCAS et à la Caisse des écoles au titre de l'année 2014, soit une subvention d'un montant de 101 000€ pour la caisse des écoles et 10 000€ pour le CCAS.

V. Sécurisation de l'accès au groupe scolaire

La création d'un nouvel accès au groupe scolaire ne verra pas le jour avant la rentrée scolaire 2015/2016 compte tenu du délai des procédures engagées.

Considérant la dangerosité du Parking, des mesures provisoires seront mises en place.

A cet effet, un courrier a été adressé à l'ensemble des parents d'élèves. Martine TALABOT en donne la lecture.

VI. Signature d'une convention avec la société protectrice des animaux

La Commune d'Ayguemorte les Graves ne dispose pas de fourrière pour animaux. Dès lors, il convient de confier à la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud Ouest le soin d'assurer nos obligations en matière de fourrière.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention relative à la prise en charge des animaux avec la SPA Bordeaux et du Sud Ouest. Ladite convention définit en outre les modalités financières du partenariat dont le montant s'établit à 0.5€ par habitant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve sur le principe ladite convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014

VII. Désignation des représentants au sein des différentes commissions thématiques et autres organes externe de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Communes au sein des différentes commissions thématiques.

- Commission Aménagement du territoire : Philippe DANNE
- Commission Environnement : Danielle ROBIN
- Commission Infrastructure Patrimoine et Contrôle de Gestion : Bruno CORNET
- Commission Economie : Philippe DANNE
- Commission Urbanisme d'Aménagement et relations supra-communales : Didier LACAMPAGNE
- Commission Urbanisme Règlementaire : Didier ROUBY
- Commission Solidarité : Martine TALABOT
- Commission Vie Locale : Martine DUCOS
- Commission Finances : Christian CAZEAUX

Concernant les représentations auprès des organes externes de la Communauté de Communes de Montesquieu, Monsieur le Maire précise que la désignation se fera in fine par le Conseil Communautaire. Il s'agit simplement pour le conseil Municipal de proposer des noms pour la désignation à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Sont ainsi proposés :

- Danielle ROBIN en qualité de titulaire et Eric JOSEPH en qualité de suppléant pour siéger à l'UCTOM.
- Philippe DANNE pour siéger à la Mission Locale des Graves.
- Martine TALABOT en qualité de titulaire et Bérengère QUELLIEN en qualité de suppléant pour siéger au comité de direction de l'office du Tourisme
- Philippe DANNE au CISPD
- Francis FERNANDEZ en qualité de titulaire et Olinda BERNADES RAMOS pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.
- Didier ROUBY pour siéger à de la Commission intercommunale d'accessibilité.

VIII. Questions diverses

- Philippe DANNE invite l'ensemble des élus à assister à la cérémonie du 8 mai en présence du porte drapeau du canton. Rendez-vous devant la mairie à 10h45. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité sous le préau de l'école.
- La date de la maïade est fixée au 24 mai prochain.
- Le prochain marché nocturne aura lieu le samedi 5 juillet.
- Le département de la gironde mène actuellement une enquête sur les pratiques et usages du covoiturage. Elle se matérialise par un questionnaire en ligne depuis les sites gironde.fr et transgironde.fr. A cet occasion, Monsieur le Maire rappelle qu'une aire de covoiturage sera très prochainement aménagée à proximité de la RD 1113 sur l'ancien délaissé de la RD 1113 aujourd'hui route de la forêt et de THION.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.